

Compte-rendu réunion A.P.E du Jeudi 30 Novembre 2017

8 personnes se sont retrouvées à 18h au foyer du collège, pour décrire aux nouveaux parents délégués le déroulement des prochains conseils de classe, et leur expliquer leur rôle. Ces réunions qui terminent chaque trimestre de l'année scolaire doivent débuter dès la semaine prochaine (calendrier récemment envoyé par mail, disponible sur site APE : <https://apeyvescoppens.jimdo.com/>)

Un règlement des conseils de classe a été édité par le collège. Il indique clairement les droits et devoirs des délégués.

→ Mode de déroulement d'un conseil de classe :

La date et l'heure étant définie, les délégués s'organisent pour que deux maximum d'entre eux soient présents. Ils retrouvent les délégués des élèves, attendent souvent quelques instants dans le couloir (les professeurs et le principal s'accordent rapidement sur la réunion), avant d'être invités à entrer et s'installer. Des tableaux de résultats et d'aide à la prise de note sont généralement distribués : les demander (éventuellement), et prévoir de quoi écrire (stylo, papier).

Chaque conseil se déroule en 3 temps :

1. Appréciation de la classe dans son ensemble par chaque professeur dans sa discipline :

Les professeurs donnent tous rapidement leur avis sur la classe, ses résultats, son ambiance de travail, ses points faibles et ses points forts, l'évolution qu'il en attend....

Les délégués de parents prennent des notes, qu'ils pourront retransmettre aux familles par leur compte-rendu.

2. Appréciations de chaque élève par ses professeurs :

Les professeurs étudient dans le détail les résultats de l'élève, les commentent, et décident de l'appréciation écrite ainsi que des avertissements, encouragements ou félicitations qui seront portées en fin de bulletin de notes trimestriel.

Les délégués de parents prennent des notes qu'ils garderont pour eux, afin de pouvoir répondre personnellement à des parents au sujet strictement de leur enfant (respect du secret pour les autres !).

3. Interventions des délégués des élèves puis des parents :

La parole leur est donnée en fin de réunion afin qu'ils puissent dire les ressentis exprimés par ceux qu'ils représentent.

Les élèves se sont réunis autour de leurs délégués et de leur professeur principal.

Les parents peuvent joindre leurs délégués au moyen d'un bulletin de correspondance normalement distribué à chaque famille via les élèves avant les conseils. Ces bulletins de liaison figurent aussi sur le site de l'A.P.E . Seules les questions concernant des groupes d'élèves de la classe ou la classe en entier seront abordées. En cas de question/remarque concernant de manière très spécifique un élève, la fiche sera plutôt remise au professeur principal, qui sera chargé d'y donner réponse. Les délégués notent les réponses apportées par le conseil, pour les transmettre ensuite au groupe, par leur compte-rendu ou par une réponse plus personnelle si besoin.

→ **Après la réunion, les délégués de parents s'organisent pour préparer leur compte-rendu.**

Globalement, ce compte-rendu indique l'ambiance générale de la classe, ou son évolution (partie 1 du conseil), et transmet les réponses données aux questions posées en partie 3.

Il respecte impérativement l'anonymat des personnes. Des exemples types de compte-rendu sont consultables sur le site de l'APE. <https://apeyvescoppens.jimdo.com/>

Il doit être adressé dans un délai de 48h, sous format A5 au secrétariat du collège (Mme Chesnais : ce.0560058j@ac-rennes.fr , afin d'être joint au bulletin trimestriel envoyé à chaque famille.

Quelques questions diverses ont été ensuite débattues. Elles pourront être reprises lors d'une réunion souhaitée entre le Principal et les membres de l'APE qui le voudront/pourront, normalement en Janvier (date précise restant à définir)